

COUPON SPORT 35

GUIDE PRATIQUE 2020 – 2021

Ce guide a pour vocation d'accompagner les dirigeants des associations sportives dans la mise en œuvre du dispositif « Coupon sport 35 » pour la saison sportive 2020 - 2021.

Le Département a réalisé un aide-mémoire en 4 étapes pour simplifier les tâches administratives de bénévoles et des salariés.

Etape n°1 : Affiliation à l'A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques Vacances)

Si vous avez déjà participé au dispositif « Coupons sport 35 » vous avez un numéro de convention et un code de connexion pour le site de l'A.N.C.V. Ainsi, vous disposez d'un accès immédiat à vos bordereaux de remise de coupons sport.

Si vous n'avez jamais participé au dispositif « Coupons sport 35 » vous devez au préalable vous assurer que votre association sportive soit affiliée à une fédération Française agréée par le Ministère des sports.

Ensuite, vous devez aller sur le site internet de l'A.N.C.V. <https://www.ancv.com> avec votre numéro de SIRET (Identifiant INSEE), il sera obligatoire pour conventionner.

- Accéder à mon espace (clic)
- Aller à la rubrique « Professionnel du tourisme et du sport » (clic)
- Je souhaite me conventionner (clic)

Pour vous accompagner, vous pouvez contacter le centre de relation client au 09 69 32 06 16 (numéro gratuit).

L'A.N.C.V. vous adressera une confirmation d'affiliation aux coupons sport comprenant :

- Un exemplaire de la convention
- Des bordereaux de remise des coupons sport, ils seront à joindre pour le remboursement

Etape n°2 : Information à donner aux familles

Seuls les jeunes de 11 à 15 ans, nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 peuvent bénéficier d'une réduction à leur adhésion à un club sportif au titre du dispositif « Coupon sport 35 ».

Pour cela, les familles éligibles doivent présenter à leur club les pièces suivantes :

- Une copie de l'Attestation de l'allocation Rentrée Scolaire (A.R.S.) Août 2020
- Une copie de la pièce d'identité : livret de famille ou carte d'identité ou passeport de l'enfant

Le barème de la prise en charge est le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Réduction du coupon sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Etape n°3 : Inscription du jeune dans le dispositif « Coupon sport 35 » par le club

- Compléter le tableau d'inscription coupons sport 2020-2021. Ce tableau (joint à ce document) est important, c'est le lien entre vous et le service « jeunesse et sport » du Département,
- Vérifier les documents justificatifs et les joindre au tableau,
- Joindre un bordereau de remise coupons sport A.N.C.V. (vert) avec les identifiants du club,

Il vous faudra adresser l'ensemble des pièces à :

Département d'Ille –et-Vilaine
Service Jeunesse et Sport – Dispositif coupon sport 35
1 Avenue de la Préfecture
CS24218
35042 RENNES cedex

Etape n°4 : Modalités de remboursement

Pour les familles :

- Soit le club fait payer intégralement les familles (licence + adhésion) et rembourse la famille à posteriori
- Soit le club déduit immédiatement la valeur des coupons sport au moment de l'adhésion du jeune

Pour le club :

- Le remboursement sera effectué par l'A.N.C.V. après contrôle des documents par le service jeunesse et sport du Département. Le remboursement intervient sous un délai d'un mois.

Contact pour toutes informations pratiques :

Jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr